

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS**

**Séance du 29 juin 2021**

**OBJET :**  
**Convention pour l'accompagnement  
des allocataires du RSA**

**Rapporteur : Mme CADET  
Délibération n°5**

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

Le rapporteur rappelle que le Conseil d'Administration a délibéré le 28 mai 2009 sur l'engagement du Centre Communal d'Action Sociale dans le dispositif « Revenu de Solidarité Active ».

La loi n°2008-1249 généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion promulguée le 1<sup>er</sup> décembre 2008, est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2009. Un décret d'application n°2009-404 du 16 avril 2009 précise les conditions de sa mise en œuvre.

Cette loi instaure une nouvelle prestation de solidarité, destinée à garantir aux familles les plus démunies des moyens financiers minimaux d'existence. Elle précise, également, que le bénéficiaire a droit à un accompagnement social et professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique.

Le département a engagé en 2014 une évaluation de sa politique d'insertion qui a permis de mettre en exergue les points forts et les points faibles de l'accompagnement mis en œuvre auprès des allocataires RSA.

Au regard des différents constats, le Département a fixé les objectifs de sa politique d'insertion au travers de 5 axes structurant le Pacte Territorial d'Insertion 2016-2020.

S'agissant de l'accompagnement des publics, le Département a fait évoluer son référentiel d'accompagnement des allocataires du RSA.

Il a choisi de définir quatre modalités d'accompagnement :

- La veille sociale
- La mobilisation sociale
- L'accompagnement socioprofessionnel
- L'accompagnement professionnel qui relève de Pôle Emploi

et détermine pour chaque modalité d'accompagnement : le public concerné, le contenu de l'accompagnement, la durée et la fréquence ainsi que les conditions de sortie.

Le Département propose, par la signature d'une convention, de déléguer au CCAS d'Essey-Lès-Nancy les modalités d'accompagnement suivantes pour 2020 :

- La mobilisation sociale (nombre d'allocataires estimé à 50 %)
- L'accompagnement socioprofessionnel (nombre d'allocataires estimé à 50 %)

Les accompagnements « veille sociale » sont pris en charge par le CCAS sans contrepartie financière du Département, et dans le but d'assurer la continuité du suivi de l'accompagnement.

La mission d'accompagnement confiée au CCAS d'Essey-lès-Nancy par le Département concerne 64 allocataires domiciliés dans la commune. Le taux de contractualisation est fixé à 100 % des bénéficiaires orientés par le service territorial insertion.

Le Département participera au financement de cette action par l'attribution d'une subvention accordée au CCAS d'un montant de 18 833,68 € pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021. Cette somme correspond à 50 % du coût salarial du personnel chargé de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

Le versement de la participation du Département s'effectuera comme suit :

- Une avance de 11 300,21 € soit 60 % de la subvention sera versée à la signature de la convention
- Un solde, calculé sur la base des salaires réels des personnes affectées à la réalisation de l'action et après la production d'un bilan qualitatif, quantitatif et financier, et des bilans et comptes de résultats de la structure sera versé au plus tard le 30/04/2022.

Cet accompagnement bénéficie d'un appui et du conseil technique du correspondant territorial. Un comité de pilotage composé du responsable du Service Economie Solidaire et Insertion du Territoire Nancy Couronne, des représentants de la structure sera chargé du suivi de la convention.

## **PROPOSITION**

Il est proposé au Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président du CCAS à signer la convention, annexée à la présente, conclue pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

## **DELIBERATION**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 2 juillet 2021.

Pour extrait,



Le Président,

**Michel BREUILLE**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**REUNION DU MARDI 29 JUIN 2021**

**SOUS LA PRESIDENCE DE**  
**M. Michel BREUILLE PRESIDENT DU CCAS**

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	11
Nombre de votants	16

**PRESENTS :**

Mmes Nadine CADET, Marie LOZINGUEZ, Elise DROUVILLE,  
Catherine CHOPIN-RENAULD, Janine MARCHAL, Marie-France  
METZELARD et Claudine ROBERT.

MM. Christophe CHEVARDÉ, Patrick CAILMAIL et Claude CHASSARD.

**POUVOIRS :**

Mme Evelyne DEVOUGE à Mme Elise DROUVILLE  
M. Gabriel HOFFER à Mme Marie LOZINGUEZ  
Mme Geneviève BENJAMIN à Mme Nadine CADET  
Mme Annette FRANCISCO à M. Claude CHASSARD  
Mme Françoise VIRIOT à M. Michel BREUILLE

**EXCUSÉS :**

M. Jacques THOUVENIN.

**Pour extrait,**



**Le Président,**

*Michel Breuille*  
**Michel BREUILLE**